

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 28 mai 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22/05/2021, s'est réuni le vendredi 28 mai 2021 à 20h30 à la Mairie de Saint Biez en Belin, sous la Présidence de Mr BIZERAY Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin.

Etaient présents : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël, BECHT Jean-Pierre, PRENVEILLE Maryvonne, JORGE Théo, POUSSE Philippe, POUSSE Vincent, TEILLET Emilie, GUERINEAU Lucile, LOISEAU Didier, THIERRY William, MORIN Nathalie, ROUSIERE Fabrice, HERSANT Cindy.

Absents excusés :

Absents : Mr TETU Alexandre

Secrétaire de séance : Mr Thierry William

Ordre du jour :

- 1- Travaux de voirie (route du Lavoir)
- 2-Assistance à maîtrise d'ouvrage travaux de voirie
- 3-Réhabilitation Multiservices Avenants
- 4- Facturation dégradations de biens d'utilité publique
- 5-Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre (co-traitant)
- 6- Amortissement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Société AC. Consultant)
- 7- Admission en non -valeur BP Commune
- 8-Permanences bureaux de vote des élections Départementales et Régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021
- 9- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose au Conseil Municipal un ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout suivant à l'ordre du jour :

- Décision Modificative au BP Commune 2021

Qui sera transcrit en point n° 9 (Questions diverses en point n° 10)

1-Travaux de voirie (route du Lavoir)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence des Territoires de la Sarthe a été sollicitée en mars dernier, pour une estimation prévisionnelle du coût des travaux de reprofilage, poutre de rive en béton (1 virage) et enduit bi-couche, sur la route du Lavoir , à partir du cimetière jusqu'à la limite réfection de chaussée.

Le coût des travaux de reprofilage, poutre de rive en béton (1 virage) est estimé à 17 825€ HT soit 21 390€ TTC pour l'année N (en 2021) .

Et le coût des travaux d'enduit est estimé à 14 396€ HT soit 17 275.20€ TTC pour l'année N+1 (en 2022).

Les entreprises LOCHARD-BEAUUCE, EIFFAGE, CHAPRON, COLAS ont été consultées par mail pour un dépôt d'offres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition financière suivante :

- Le devis de l'entreprise COLAS uniquement pour les travaux de reprofilage de chaussée route du Lavoir et sans la poutre de rive en béton 1 virage , pour un montant de 11 147.50€ HT soit 13 377€ TTC.

Ces travaux seront réalisés sur l'année 2021.

Le Conseil Municipal ne retient pas non plus , pour le moment , les travaux d'enduit d'usure bi-couche pour la route du Lavoir prévu pour l'année N+1 (soit 2022).

Ces dépenses sont inscrites au BP Commune 2021 en Investissement Dépenses à l'article 2151 réseaux de voirie .

2-Assistance à maîtrise d'ouvrage travaux de voirie

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Agence des Territoires de la Sarthe pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réfection des trottoirs et de la chaussée du lotissement de la Grange (y compris candélabres) et la réfection du trottoir de la route du Lavoir jusqu'au cimetière.

La mission comprend :

- Prise en charge du dossier
- Visite sur site
- Etablissement d'un avant projet (sans levé topographique) comprenant : réalisation de plans côtés, du projet et réalisation d'un détail estimatif prévisionnel des travaux.
- Réalisation des DT (déclaration de travaux) auprès des gestionnaires de réseaux

La mission est proposée pour un montant de 1 400€ HT soit 1 680€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis de l'ATESART pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réfection des trottoirs et de la chaussée du lotissement de la Grange (y compris candélabres) et la réfection du trottoir de la route du Lavoir jusqu'au cimetière, pour un montant de 1400€ HT soit 1 680€ TTC.

La dépense sera inscrite au BP Commune 2021 en Investissement dépenses à l'article 2031 Frais d'étude.

3-Réhabilitation Multiservices Avenants

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 concernant le lot 8 JOUVET, pour des travaux supplémentaires et des travaux non -réalisés sur le lot 8 Plomberie/Chauffage/Ventilation.

Les travaux non réalisés sont déduits pour un montant de 2 190€ HT

Les travaux supplémentaires pour un montant de 2 490€ HT

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 1 de l'entreprise JOUVET pour le lot 8 Plomberie/Charpente/Ventilation pour un montant total de 300€ HT soit 360€ TTC.

Le nouveau montant du marché sur le lot 8 Plomberie/Charpente/Ventilation JOUVET est de 39 269.03€ HT soit 47 122.83€ TTC.

La dépense sera inscrite au BP 2021 à l'article 2313 constructions.

4-Facturation dégradations de biens d'utilité publique

Mr le Maire, Jean-Claude BIZERAY, informe le Conseil Municipal qu'il a déposé une plainte le 11/03/2020 à la gendarmerie de Moncé en Belin, suite à la dégradation du 11/02/2020 des pareterres de fleurs situés sur la route de Chardonneux par les enfants alors qu'ils rentraient de l'école à 12h à leur domicile pour le repas.

Le coût du préjudice pour la commune est estimé à 284€

Il représente :

- la re-plantation de 20 plants de fleurs écrasés d'un montant de 10€ chacun soit 200€
- le temps de travail des agents estimé à 21€/heure et pour 4heures soit 84€.

La commune doit lui établir une facture qu'il sera tenu de régler à la Trésorerie dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnisation pour le préjudice à 284€ et autorise Mr le Maire à établir la facture correspondante.

La recette sera inscrite à l'article 7718 du BP Commune 2021.

5- Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre (co-traitant) (délibération de régularisation)

Suite à la liquidation judiciaire du BET Boulard, Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au contrat de Maîtrise d'œuvre, concernant le transfert des compétences et honoraires du BET Boulard au BET Bellec

**Marchés privés de Maîtrise d'œuvre-Contrat de Maîtrise d'œuvre
Commune de SAINT BIEZ EN BELIN
Réaménagement du café/restaurant multi-services
Avenant 2**

(Conformément à l'article B.2-répartition des prestations de l'acte d'engagement)

Objet de l'avenant :

Le présent avenant est conclu avec le « Maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « Maître d'ouvrage public » (La Commune de Saint Biez en Belin, représentée par M le Maire, Jean-Claude Bizeray) dans le cadre de la réhabilitation du café/restaurant et multi-services, 1 route de Chardonneux à Saint Biez en Belin.

Contenu de l'avenant :

- L'avenant concerne le transfert des compétences et honoraires du BET Boulard, liquidé le 23/06/2020, au BET Bellec.

Offre de prix

Rappel des données du marché de base :

Taux de rémunération : t	7.5%
Coût prévisionnel des travaux : Co	331 000.00€ HT
Soit forfait provisoire de rémunération :	24 825.00€ HT
Dont part AMC =	21 325.00€ HT
BET Boulard =	3500.00€ HT
TVA 20%	4 965.00€
TTC	29 790.00€

Nouvelle répartition

Taux de rémunération architecte : t =	7.5%
Coût prévisionnel des travaux : Co	331 000.00€ HT

Soit forfait provisoire de rémunération :	24 825.00€ HT
Dont part AMC =	21 325.00€ HT
BET Boulard=	2 300.00€ HT
BET Bellec =	1 200.00€ HT
TVA 20%	4 965.00€
TTC	29 790.00€

Il est précisé que l'avenant a été signé par Mr le Maire le 11/09/2020, sans délibération préalable du Conseil Municipal suite à une erreur administrative.

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 2 sur le marché de maîtrise d'œuvre et autorise la délibération de régularisation

6- Amortissement mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Société AC.Consultant)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la proposition de Mr Alain Chevré consultant en développement des territoires ruraux, pour une mission de d'assistance à maîtrise d'ouvrage publique, dans le but de permettre la réouverture. du commerce de proximité sous enseigne « Le Saint Biez » .

Suite à des difficultés financières, Mr Chevré a cessé son activité comme Gérant d'A.C. Consultant. Sa mission n'a donc été achevée.

L'étude n'ayant pas été suivie d'une réalisation, les frais engagés pour un montant de 3120€ doivent faire l'objet d'un amortissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide d'amortir ces frais d'études (non suivis de travaux) sur une durée de 1 an et sur l'année 2021.

7- Admission en non -valeur BP Commune

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Pirault, notre Trésorier et comptable public, propose que soient présentées au conseil municipal des admissions en non-valeur pour lesquelles il n'a pas pu recouvrer les titres pour les raisons et motifs énoncés sur les deux listes de ces titres proposés en non-valeur ; Ces admissions en non-valeur concernent des titre émis sur le Budget Commune :

- pour l'exercice 2020 T-97 : 3.20€ (correspondant à un avoir sur abonnement IONOS)
- Pour l'exercice 2010 T-73 : 103.74€ (correspondant à une participation de l' Inspection Académique sur les repas des professeurs des écoles pris au restaurant scolaire)

Soit un montant total de 106.94€.

Le conseil municipal accepte l' admissions en non valeur de ces titres figurant dans la liste n° 4921800115 de la Trésorerie d'Ecommoy.

La dépense est inscrite au BP Commune 2021 à l'article 6541 Créance admises en non-valeur .

8-Permanences bureaux de vote des élections Départementales et Régionales des dimanches 20 et 27 juin 2021

Elections Départementales et Régionales 1^{er} Tour

Président du bureau de vote : Mr BIZERAY Jean-Claude

Dimanche 20 juin 2021

Départementales 1^{er} tour

8h à 10h30	Loiseau Didier	Teillet Emilie	Bizeray Jean-Claude
10h30 à 13h	Morin Nathalie	Morin Mickaël	Pousse Philippe
13h à 15h30	Hersant Cindy	Rousière Fabrice	Thierry William
15h30 à 18h	Hersant Cindy	Loiseau Didier	Becht Jean-Pierre

Régionales 1^{er} tour

8h à 10h30	Rousière Fabrice	Thierry William	Bizeray Jean-Claude
10h30 à 13h	Becht Jean-Pierre	Guérineau Lucile	Têtu Alexandre
13h à 15h30	Teillet Emilie	Prenveille Maryvonne	Prenveille Thomas
15h30 à 18h	Morin Nathalie	Morin Mickaël	Pousse Philippe

Elections Départementales et Régionales 2^{ème} Tour

Président du bureau de vote : Mr BIZERAY Jean-Claude

Dimanche 27 juin 2021

Départementales 2^{ème} tour

8h à 10h30	Teillet Emilie	Loiseau Didier	Bizeray Jean-Claude
10h30 à 13h	Pousse Philippe	Loiseau Didier	Pousse Vincent
13h à 15h30	Rousière Fabrice	Guérineau Lucile	Thierry William
15h30 à 18h	Pousse Vincent	Prenveille Maryvonne	Prenveille Thomas

Régionales 2^{ème} tour

8h à 10h30	Morin Nathalie	Morin Mickaël	Bizeray Jean-Claude
10h30 à 13h	Têtu Alexandre	Becht Jean-Pierre	Têtu Alexandre
13h à 15h30	Teillet Emilie	Bizeray Jean-Claude	Jorge Théo
15h30 à 18h	Guérineau Lucile	Becht Jean-Pierre	Jorge Théo

9-Décisions Modificatives au BP Commune 2021

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative suivante

Investissement dépenses :

(assistance à maîtrise d'ouvrage travaux voirie ATESART rue La Grange et Route du Lavoir)

2031 Frais d'étude + 1700€

2318 Autres Immobilisations corporelles – 1700€

10/ Questions diverses :

Espace jeux enfants : Mr Morin Nathalie souhaite qu'une réflexion soit lancée sur la création d'un espace de jeux pour enfants sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance Mr Thierry William

